

Délégué à la Protection des Données (DPO)

Labellisation CNIL
en cours

Objectifs de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer la Loi, le RGPD et leurs principes
- Donner les outils nécessaires à la pratique du métier de DPD
- Au terme de la formation :
 - ▶ Le DPD sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité et de jouer son rôle de conseil sur tout nouveau projet. Il sera à même de mettre en place les outils de communication nécessaires et de prendre des mesures de sensibilisation.
 - ▶ Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la réglementation dans le cadre de leurs fonctions

Moyens et méthode pédagogiques

- Cours magistral avec participation des apprenants (cas concrets, réponses aux questions, ...)
- QCM
- Apports théoriques (RGPD, loi, décret)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Supports de formation
- Cas concrets, exemples pratiques

Intervenant

Selon dates (le CV sera communiqué)

Pré requis

Aucun

Évaluation et sanction de la formation

- QCM à la fin de chaque chapitre
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Remise d'une attestation de formation

Personnes concernées

- Personnes destinées à exercer la fonction de DPD ou, dans l'organisme, avoir un rôle de conseil sur les problématiques liées aux données à caractère personnel.
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable RH, ...)

Durée

3 journées de 7 heures

Délégué à la Protection des Données (DPO)

Labellisation CNIL
en cours

Contenu

- **Journée 1**
 - ▶ Introduction
 - ▶ Définitions et champ d'application
 - ▶ Grands principes
 - ▶ Droits des personnes
- **Journée 2**
 - ▶ Responsabilités du RT et du ST
 - ▶ Sécurité et confidentialité
 - ▶ Analyses d'impact
 - ▶ Transferts de données hors UE
 - ▶ Codes de conduite et Certifications
- **Journée 3**
 - ▶ Traitements dans le domaine de la santé
 - ▶ Les autorités de contrôle et la CNIL
 - ▶ Voies de recours - Responsabilité
 - ▶ Contrôles CNIL et sanctions
 - ▶ Situations particulières de traitement
 - ▶ Délégué à la protection des données
 - ▶ Pistes de travail pour le DPD